



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA SOCIETE «
AUDIKA » ET LA VILLE DE VINCENNES POUR
LA MISE EN PLACE D'UNE ACTION
D'INFORMATION ET DE CONTROLE GRATUIT
DE L'AUDITION LES 25 AVRIL ET 21 JUIN 2025**

**DÉCISION N° DM-25-092
EN DATE DU 09 AVRIL 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Audika, représentée par Monsieur Thomas CHMIELEWSKI en qualité de chargé d'évènements, sise 231 rue des Caboeufs 92 230 Gennevilliers, d'organiser une action d'information et de contrôle gratuit de l'audition.

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société Audika, représentée par Monsieur Thomas CHIMIELWSKI en qualité de chargé d'évènements, sise 231 rue des Caboeufs, 92230 Gennevilliers, pour l'organisation d'une action d'information et de contrôle gratuit de l'audition, le vendredi 25 avril et le samedi 21 juin 2025 de 10h00 à 17h00 sur l'Esplanade de l'Hôtel de ville.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250409-Imc1H13015H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/04/2025 Date de Publication : 09/04/2025
--